

# COMMUNE D'YEVRES

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 12 septembre 2017

Nombre de membres : 19                      Présents : 13  
Procurations                      : 04                      Votants : 17

L'an deux mil dix-sept, le douze septembre, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, dûment convoqué le 4 septembre, s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur PERRY Bruno, Maire.

### Etaient présents :

- M. Perry, Maire  
- M. Lucas, M. Boisseau, Adjoints  
- M. Dousset, Mme Raimbert, M. Dumand, Mme Lavie, M. Le Gourrierec, Mme Guyonnard, M. Malherbe, M. Melet, Mme Ménager, M. Manceau, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Lorient (pouvoir à M. Lucas), Mme Belnoue (pouvoir à M. Boisseau), Mme Huart (pouvoir à M. Malherbe), Mme Perrineau (pouvoir à M. Manceau), Mme Thirouard, M. Simon.

Secrétaire : M. Manceau

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 12 juillet 2017, est approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DU CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LA CROIX DU BUT » EN DATE DU 4 DECEMBRE 2007**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu d'activité de la SAEDEL, pour l'année 2016, suite au contrat de concession d'aménagement du 4 décembre 2007.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à la SAEDEL de diviser la participation

Ce Compte rendu d'activité comprend :

- Une note de conjoncture,
- Le bilan prévisionnel actualisé pour 2016,
- Le plan de trésorerie prévisionnel,
- Le Tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce compte rendu d'activité sous réserve de l'acceptation par la SAEDEL du paiement de la participation financière prévue de 100 000,00 € par la commune d'Yèvres de la façon suivante :
  - o 50 000,00 € en 2018
  - o 50 000,00 € en 2019

Cette demande est établie au motif que l'ensemble immobilier « Les Euréliales » ne sera livré qu'en 2019.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PAYS DUNOIS**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu l'arrêté n°2017031-0001 du 31 janvier 2017, portant sur la modification du périmètre du Syndicat du Pays Dunois suite à l'intégration notamment des communes de Bullou, Brou, La Bazoche-Gouet, Gohory, Chappelle Guillaume, Moulhard, Unverre et Yèvres,

Vu la délibération 2017-18 du Comité Syndical du Pays Dunois du 6 juillet 2017, qui modifie l'adresse du siège du Pays Dunois ainsi que le nombre de représentants élus au bureau,

Considérant les statuts du Syndicat du Pays Dunois, qui, dans l'article quatre précise que toute modification des statuts sera examinée selon les dispositions de l'article L5212-27 du CGCT,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'Approuver les deux modifications de statut du Syndicat du Pays Dunois concernant l'adresse de son siège et le nombre de représentants au sein du Bureau (passage de 15 à 18 membres),
- D'Inviter Monsieur le Président du Pays Dunois, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

### **REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DES AGENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que, suivant le besoin, les agents titulaires et non-titulaires peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires aux agents titulaires et non-titulaires.

### **APPROBATION DE LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE : DANGEAU, BULLOU, MEZIERES AU PERCHE.**

Vu la délibération concordante des communes regroupant les communes de Bullou, Dangeau et Mézières-au-Perche en date des 6 et 7 juillet 2017,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'une Commune nouvelle : Dangeau, Bullou, Mézières-au-Perche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la création de la commune nouvelle de Dangeau, Bullou, Mézières-au-Perche.

### **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – ANNEE 2017.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite que la Commune participe au Fonds de Solidarité Logement, pour l'année 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'abondement de ce fonds de Solidarité Logement a été transféré comme compétence à la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer aux Fonds de Solidarité Logement, pour l'année 2017.

### **FONDS D'AIDE AUX JEUNES – ANNEE 2017.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite que la Commune participe au fonds d'aide aux jeunes, pour l'année 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'abondement de ce fonds d'aide aux jeunes a été transféré comme compétence à la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer aux fonds d'aide aux jeunes, pour l'année 2017.

### **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SICTOM BBI**

Monsieur DOUSSET présente au Conseil municipal le rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de Brou-Bonneval-Illiers-Combray.

Monsieur DOUSSET précise que :

- Le rapport annuel sur le prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, de 56 pages, est mis à disposition à la Mairie.
- La quantité globale de déchets a augmenté de 2% par rapport à 2015.
- L'apport de déchets dans les déchetteries a augmenté de 3,3% en un an : 128 000 apports en 2016.
- L'apport de déchets en végétaux a augmenté de 19% par rapport à 2015.
- La taxe d'enlèvement d'ordures ménagères a augmenté par rapport à 2015.
- Les communes d'Ermenonville-La-Grande, Meslay le Vidame, Vitray-en-Beauce et Sandarville feront partie à compter du 1er janvier 2018 de la communauté d'agglomération Chartres Métropole et seront donc amenés à quitter le SICTOM BBI au cours de l'année 2018.

### **OCCUPATION DE LA SALLE DES SPORTS**

Le Conseil Municipal rappelle que l'occupation et l'utilisation de la salle des sports ne peut se faire sans son assentiment, quel que soit les plages horaires d'utilisation et le mode d'occupation des lieux.

Ce précepte s'applique :

- à toutes les associations de la Commune d'Yèvres
- à tous les administrés de la Commune d'Yèvres

Cette disposition prend effet immédiatement et rend caduque tout autre avis antérieur :

- Délibération du Conseil Municipal
- Arrêté communal
- Compte-rendu du Conseil Municipal.

### **CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE DE MADAME LE GOURRIEREC**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Micheline LE GOURRIEREC fera valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 2017.

Il propose au Conseil Municipal de lui offrir un cadeau de départ afin de la remercier pour l'ensemble des années passées à l'école maternelle d'Yèvres.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir à Madame Micheline LE GOURRIEREC une montre GPS d'un montant de 269,10 €.

## **AVIS SUR LE PROJET DES SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DUNOIS (SCoT)**

Le Maire rappelle que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Dunois a été arrêté par Délibération du Comité Syndical du 29 juin 2017.

Le Maire présente la délibération du Comité Syndical du Pays Dunois : « Validation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), Bilan de la concertation et Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale du « Pays Dunois ».

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du contenu du Compte rendu de la commission Cadre de Vie et Travaux.
- que M. Malherbe a proposé le nom « Pierre Narcisse Billard » pour l'école.
- que les anciens buts de la Salle des Sports ont été installés dans la cour de l'école.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal qu'il va y avoir des travaux pour créer 2 rangées de tombes supplémentaires dans le cimetière.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal que le broyage de mauvaises herbes des fossés sera terminé vers le 15 septembre 2017.

Monsieur LE GOURRIEREC précise que le curage de certaines vallées a été fait par des agriculteurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- des remerciements à la Municipalité du responsable de la section Cyclo de l'US Yèvres pour l'aide apportée lors du challenge régional qui a eu lieu le dimanche 3 septembre 2017.
- que le logement situé 30 bis rue Emile Delavallée n'est plus loué, et sera mis très prochainement à la disposition de la Communauté de communes du Grand Châteaudun afin de pouvoir héberger les médecins remplaçants, ou les internes en médecine du secteur géographique.

-

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a reçu 4 demandes de projet éolien sur la commune d'Yèvres en quelques semaines.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal :

- qu'il faut prendre en compte plusieurs évolutions intervenues depuis notre décision en 2014 ne pas accepter de parc éolien sur notre territoire :
  - o la promulgation de la loi sur la transition énergétique, et ses conséquences :
    - les éoliennes ne sont plus soumises au permis de construire depuis le 01/03/2017,
    - c'est l'Etat qui décide in fine si un projet éolien aboutit,
  - o la baisse des dotations aux collectivités locales déjà effectuées, sans compter celles à venir.
- qu'il y a différentes étapes à mettre en œuvre pour la mise en place d'un tel projet et que la durée entre les premières études et la mise en service du parc éolien est d'environ 5 ans.

Monsieur MALHERBE indique au Conseil Municipal qu'il faut réfléchir à l'aspect environnemental qu'apporte un tel projet et qu'il faut aussi prendre l'avis des habitants de la Commune.

Monsieur MANCEAU rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise en 2014 pour qu'aucun projet éolien ne soit accepté sur la durée totale du mandat.

Monsieur DOUSSET précise au Conseil Municipal qu'il faut convenir que, comme le montrent les événements climatiques récents notamment, le développement des énergies renouvelables est une nécessité et qu'il nous faut donc au moins étudier ces projets.

Monsieur BOISSEAU relate au Conseil Municipal que pour tout projet de ce type, une enquête environnementale est diligentée et qu'il faut déjà rechercher quelles ressources financières la Commune peut espérer percevoir si un tel projet aboutit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de mettre en œuvre des études sur le projet de créer un parc éolien sur la commune d'Yèvres.

Monsieur LUCAS rappelle au Conseil Municipal :

- la tenue du concert d'automne ce vendredi 15 septembre 2017 à l'église d'Yèvres
- que la randonnée pédestre et cycliste aura lieu ce samedi 16 septembre 2017

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal :

- que la réunion du calendrier des fêtes se déroulera le 28 octobre 2017 à la salle Paroissiale d'Yèvres.
- qu'il y aura une réunion pour le bulletin municipal début octobre 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le club des 3 printemps sera probablement dissout avant la fin de l'année 2017 par manque de renouvellement d'adhérents et des membres du bureau.

Monsieur LE GOURRIEREC informe le Conseil Municipal qu'une barrière a été posée sur un chemin au Grand Epinay sur le domaine public.

Monsieur le Maire répond qu'il est au courant et qu'il a demandé à Mme Caroline QUENTIN d'enlever cette barrière ; et qu'après cela fait, il lui sera proposé d'acheter cette partie du chemin.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal :

- que le Futsal aura lieu tous les mercredis de 18h30 à 20h30.
- que M. Serge Calvet démissionne de son poste de responsable de la section Tennis de Table.
- qu'il souhaiterait qu'un résumé de la réunion des Adjointes soit envoyé à chaque conseiller municipal par mail, afin que les informations soient partagées plus rapidement et plus efficacement.

Monsieur le Maire répond qu'il procédera à l'édition de ce document à la suite de la prochaine réunion Adjointes.

Monsieur DOUSSET rappelle l'invitation du Conseil municipal pour sa remise de médaille de l'Ordre du mérite national qui aura lieu jeudi 14 septembre 2017 à la Salle Récréative d'Yèvres.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal que la Commission Urbanisme aura lieu le vendredi 22 septembre 2017 à 16h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 50.